

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 22 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 22 novembre, a arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté 28 arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération habilitant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer le contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie 2017-2021. Son montant s'élève à 13,33 milliards de francs et se consacre à la jeunesse (service civique, rénovation du Lycée agricole de la Nouvelle-Calédonie), aux infrastructures de transport terrestre et aérien (élargissement de la RT1 entre Paita et La Tontouta, mise aux normes de l'aérodrome de Magenta), aux études liées à la transition énergétique (barrage de la Ouinné et centrale C au gaz), au développement de zones d'activités sur terres coutumières, à l'accueil des croisiéristes sur Nouméa et enfin au projet de rénovation/extension du Musée de la Nouvelle-Calédonie. > [Voir communiqué détaillé « Contrat de développement 2017-2021 »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération habilitant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer le contrat de développement Etat-Intercollectivités 2017-2021. Son montant s'élève à 13,91 milliards de francs et se consacre à la recherche et à l'innovation (CRESICA, CNRT, IAC, Technopole), la formation et la jeunesse (école d'art en province Nord, évolution de l'IUT et de l'antenne universitaire du Nord, au dispositif « parcours d'excellence » et aux « projets innovants », à la formation des agents communaux, et la rénovation de la FOL), à la gestion intégrée de l'eau et de l'environnement (conservatoire des espaces naturels). Des infrastructures liées au développement économique (accueil des croisiéristes sur Poum, Lifou, Maré, île des Pins), mais également de transport terrestre (contournement du Mont-Dore, amélioration de la route Thio-Canala) ou d'énergie (électrification Thio-Canala), ainsi que la réalisation d'ouvrages d'art (barrage de Pouembout), y prennent aussi place. Enfin, une unité médico-

judiciaire (UMJ) est prévue au Médipôle, prenant en compte la lutte contre les violences faites aux femmes. [Voir communiqué détaillé « Contrat de développement 2017-2021 »](#).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 540 du 25 janvier 1995 portant réglementation des transports routiers de personnes sur le territoire. Cette modification permettra à une autorité autre que la commune de définir son périmètre de transport urbain dans son ressort territorial, notamment les syndicats mixtes de transports, tels que le syndicat mixte des transports interurbains (SMTI) et le syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU).

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif du fonds de commerce de la station-service Mobil Plum par la SARL Plum Distribution (M. David Tevan). Au vu de l'analyse concurrentielle effectuée, la présente opération n'entraînera aucune modification des marchés concernés et les parts de marché de la cible resteront strictement identiques. L'instruction conclut à l'absence d'atteinte à la concurrence.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création et mise en exploitation par la SAS SCD d'un commerce de détail à dominante alimentaire à enseigne Hyper U d'une surface de vente de 5 500 m² situé à l'Anse-Uaré, Ducos, commune de Nouméa. [Voir communiqué détaillé « Hyper U »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création et la mise en exploitation par la SARL SCD PAITA d'un commerce de détail à dominante alimentaire à enseigne Hyper U d'une surface de vente de 3 000 m² situé à Païta. [Voir communiqué détaillé « Hyper U »](#).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie concernant la mise en œuvre du programme annuel des importations (PAI), qui définit la répartition des quotas d'importation et les décisions d'attribution de quotas individuels d'importation délivrées pour l'exécution du programme annuel des importations. Sur la période 2015-2016, la douane a géré les quotas d'importation relatifs à 37 catégories de produits (hors fruits et légumes). Ces quotas ont été répartis entre 214 opérateurs en 2015 et 174 opérateurs en 2016. À leurs demandes, 1 049 licences ont été délivrées en 2015. Le secteur spécifique des fruits et légumes concerne actuellement 43

produits : 15 fruits et 28 légumes différents. La gestion des quotas de fruits et légumes s'opère dorénavant par le truchement d'accords interprofessionnels, permettant de préserver les intérêts de tous les acteurs du secteur. Ces accords sont mis en œuvre par l'ERPA (Établissement de Régulation des Prix Agricoles) qui transmet à la direction des douanes les quantités ouvertes à l'importation. Ces ouvertures sont ensuite réparties entre les grossistes agréés, conformément aux règles définies par le PAI. Les professionnels concernés, actuellement au nombre de 9, ont sollicité la délivrance de 2 400 licences en 2015.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2014-333/GNC du 13 février 2014 relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire. L'analyse de risque phytosanitaire réalisée permet d'émettre un avis favorable à l'importation en Nouvelle-Calédonie de racines séchées de kava de Papouasie Nouvelle-Guinée.

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de fonctionnement à la province des îles Loyauté (10 000 000 F), à la province Nord (20 000 000 F) et à la province Sud (50 000 000 F) dans le cadre du plan d'urgence local de soutien à l'emploi (PULSE), afin d'assurer la mise en place et l'organisation de guichets uniques, ainsi que la mise en œuvre et le versement des aides spécifiques mentionnées dans le PULSE. Les modalités de versement de ces aides sont précisées dans trois conventions bipartites signées entre le président du gouvernement et les présidents des assemblées des provinces.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a complété l'arrêté n° 2015-2413/GNC du 10 novembre 2015 portant nomination de la liste des professionnels (praticiens, assistants dentaires et formateurs) habilités à siéger au sein des jurys de validation du diplôme d'assistante dentaire. Ces personnes répondent aux exigences de qualification professionnelle prévues par le référentiel du diplôme et la réglementation en vigueur.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié et complété trois bourses territoriales de formation professionnelle continue (Mmes Cécile Wadriako, Amélie Chung et M. Ephiraim Chamoinri).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'investissement (2 000 000 F) à l'association Fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie (FIAF-NC). Cette aide va permettre au FIAF d'acquérir le matériel nécessaire à l'aménagement de ses locaux et de financer ses premiers équipements informatiques. Pour mémoire, le FIAF est le premier fonds d'assurance formation calédonien qui proposera des formations professionnelles continues aux salariés des entreprises privées. Il sera financé par

une contribution obligatoire des employeurs privés égale à 0,2 % de leur masse salariale. Cette contribution ne sera effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2017.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le plan d'électrification rurale de l'année 2017 (PER). D'un montant de 550 millions de F, il comprend la participation des concessionnaires de distribution d'énergie électrique aux foyers domestiques et aux installations à caractère économique. L'évolution du fonds d'électrification rurale a été prévue en deux étapes : la 1^{ère} étape consiste à engager un programme 2017 sur la base des règles en vigueur sur les programmes 2012 à 2016 et d'y ajouter de nouvelles règles qui font consensus entre les acteurs (comité de gestion du FER, les deux associations des maires de Nouvelle-Calédonie, le SIVM sud et les concessionnaires de distribution publique d'électricité). C'est l'objet du présent projet d'arrêté. La seconde étape consiste à conduire des réflexions approfondies dès début 2017, en concertation avec l'ensemble des acteurs, pour identifier les nouvelles règles applicables sur le programme pluriannuel suivant. Les modifications pourraient porter sur le montant du fonds, sa répartition entre les communes et sur les nouveaux types de projets éligibles. Les autorités, avec l'appui technique de leur concessionnaire de distribution publique d'électricité, doivent définir un programme d'investissement pluriannuel qui apportera les éléments d'aide à la décision.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3 millions de francs au GIP Maison de l'Etudiant dans le cadre du développement du numérique dans l'éducation, afin de moderniser ses deux libres services informatiques, destinés aux étudiants de l'université (achat et installation de matériels et équipements réseaux informatiques).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 40 millions de francs à 27 sociétés de production audiovisuelles. > [Voir communiqué détaillé « Subventions production audiovisuelle »](#)

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la refonte des limites des agglomérations de la commune de Dumbéa. Les limites de l'agglomération de Dumbéa ont été définies par l'arrêté n° 3797-T du 21 septembre 1955. Depuis cette date, l'urbanisation s'est développée, les quartiers de Koutio ont été agrandis et des quartiers ont été créés tels que Dumbéa-sur-Mer ou la zone Panda. De ce fait, le maire de Dumbéa a sollicité la modification des limites de ses agglomérations.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » et secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé et habilité le président à signer une convention avec l'association Collectif Handicap, qui permet d'offrir aux personnes en situation de handicap la possibilité de se former et de passer les examens à la conduite du permis F sur un véhicule spécifiquement aménagé et adapté.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 685 304 F aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie pour organiser la finale territoriale d'échecs prévue les 3 et 4 novembre 2016 au Centre Culturel Tjibaou. Devant l'intérêt croissant des écoles de toutes les circonscriptions de la Nouvelle-Calédonie pour le jeu d'échecs à l'école élémentaire, des tournois par école, suivis de tournois de circonscription, ont été organisés. A l'issue de ces derniers, les meilleures classes participent à une finale territoriale.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 318 655 F aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'exercice 2016 pour le projet EPS mer et nature. Dans le cadre des projets éducatifs proposés par la DENC, certaines écoles ont programmé des activités liées à l'environnement et/ou à la mer en résidence à l'école de voile de Nouméa ou aux centres d'accueil de Poé à Bourail ou de Foué à Koné. Les objectifs de ces projets sont de permettre aux élèves de bénéficier d'une éducation à l'environnement, au patrimoine, au milieu marin et plus particulièrement à leur protection.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention de 100 000 F à la coopérative du foyer socio-éducatif de l'internat provincial de Poindimié au titre de l'exercice 2016, pour le financement d'un voyage de découverte de l'île d'Ouvéa afin de sensibiliser les élèves de 4ème du collège sur l'environnement, notamment sur l'exploitation de la noix de coco.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un complément au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2016 au lycée du Grand Nouméa (5 500 000 F). A la suite des récentes intrusions et dégradations commises dans l'établissement, il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 5 500 000 F au lycée du Grand Nouméa pour le financement d'une mission de surveillance de l'internat et de l'externat.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2016 du centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie. Le budget supplémentaire 2016 du centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 81,9 millions de francs. Le budget global 2016 est arrêté à la somme de 313,2

millions de francs, dont 223,4 millions de francs en fonctionnement et 89,8 millions de francs en investissement.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret. Fixé par arrêté modifié n° 2014-3637/GNC du 9 décembre 2014 pour une durée de deux ans, le mandat des membres actuels arrive à échéance le 11 décembre 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au centre socio-culturel de La Foa pour le financement d'un programme d'animations pour la fête de l'eau de La Foa (200 000 F).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association les vélos du cœur de Nouvelle-Calédonie (100 000 F) afin de remettre en état des vieux vélos pour les offrir à un public en situation de handicap.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un organisme de formation à l'hygiène et à la salubrité des professionnels mettant en œuvre une activité de tatouage par effraction cutanée de maquillage permanent ou de perçage corporel (IFPSS). Cette formation doit permettre aux professionnels d'appréhender les gestes d'hygiène élémentaires pour contrer les risques que présentent ces techniques pour leurs clients, pour eux-mêmes et leurs salariés, notamment d'infections. L'équipe de l'IFPSS est composée d'un cadre de santé et d'infirmiers formateurs, diplômés qui attestent d'une qualification en hygiène satisfaisante pour conduire cette formation. Les espaces de formation sont satisfaisants et le matériel correspond aux besoins propres des professionnels dans le cadre de leur activité (autoclave, matériel de tatouage et de perçage corporel, produits désinfectants, gants etc...).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des médicaments remboursables. Une actualisation, sur la base de l'évolution de la liste des médicaments remboursables en métropole, sera faite régulièrement par voie d'arrêté, avec renvoi à la liste métropolitaine des médicaments.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2011-2469/GNC du 18 octobre 2011 portant nomination du directeur du centre hospitalier territorial « Gaston Bourret ». Le CHT ayant vocation à intégrer le médipôle de Koutio, lequel regroupera également l'institut Pasteur, un centre de réadaptation fonctionnelle et un centre anti-cancéreux, un avis de vacance de poste concernant le poste de directeur du médipôle sera publié pour pourvoir le poste à compter du 17 octobre 2017, date de fin des fonctions de l'actuel directeur.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 millions de francs à la commune de Nouméa pour la réfection des courts de tennis du Ouen-Toro.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3,8 millions de francs à la commune de Ponérihouen pour la réfection du terrain de football de la tribu de Goa.

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de M. François Hiebel de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) dans le cadre de sa mission d'expertise en Nouvelle-Calédonie qui s'est déroulée du 21 au 29 octobre 2016. Sa mission avait pour but d'évaluer le processus de recouvrement des cotisations sociales confié à la CAFAT et d'évaluer ses méthodes comptables et de gestion. Une deuxième mission portant sur la gestion de la trésorerie de la CAFAT aura lieu ultérieurement.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, quatre avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a émis un avis défavorable sur une autorisation de travail et un avis favorable sur une autorisation de travail concernant les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux opérations de croisement de fichiers destinées à améliorer l'exhaustivité des listes électorales de Nouvelle-Calédonie.